



SAINT GEORGES D'HURTIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 18 juin 2024

Nombre de Conseillers :
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Absents excusés : 2
Ont donné pouvoir : 1
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, et le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Véronique VELASCO.

Présents :

Mesdames Joselyne BOLLON, Aurore COMBET, et Véronique VELASCO et Messieurs Denis DURUISSEAUX, Yannick GERBAUD, Daniel BOUVIER, Jonathan SEMILLON et Thierry PASCAL.

Absents excusés :

Madame Sandrine BUET et Monsieur Clément BERLIOZ.

Procuration :

Madame Sandrine BUET à Madame Véronique VELASCO.

En ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de rajouter des points à l'ordre du jour, à savoir :

- Tarifs de l'assainissement
- Lac de SAINT ALBAN D'HURTIERES : demande de subvention.
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG73.
- Ligne de trésorerie.
- Tarifs du Grand Filon.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-verbal de la séance du 06 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-24 – RENOVATION DE LA SALLE DES FETES : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D’OEUVRE

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le choix de retenir le bureau d’études ITINERAIRES D’ARCHITECTURE pour assurer la maitrise d’œuvre de la rénovation de la salle des fêtes avec une rémunération fixée à hauteur de 28 080€ HT sur la base de l’étude de faisabilité pour un montant de travaux estimés à 260 000.00€ HT.

Comme prévu au contrat, il indique que la rémunération définitive doit être calculée sur la base de l’avant-projet définitif (APD), soit un montant de rémunération de 40 845.60€ HT pour des travaux estimés à 378 200.00€ HT.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de valider l’avenant au marché de maitrise d’œuvre avec le bureau d’études ITINERAIRES D’ARCHITECTURE d’un montant de 12 765.60€ HT et de fixer en conséquence le montant définitif des honoraires de maitrise d’œuvre, après ajustement du coût des travaux (phase APD), à hauteur de 40 845.60€ HT

Monsieur le Maire rappelle également le montant des subventions obtenues pour ce projet, à savoir :

- Etat : 115 000€
- Région Auvergne Rhône Alpes : 45 000€
- Département de la Savoie : 114 000€

2024-25 – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE PREVOYANCE

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Joselyne BOLLON rapporte au Conseil Municipal que la convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance », qui a été souscrite par le Cdg73 avec le groupement SIACI Saint-Honoré a été résiliée à la date d’effet du 1^{er} janvier 2025 et qu’il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de s’engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d’une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d’une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et mandate le Cdg73 afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d’une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

2024-26 – VENTE DE LOTS DE BOIS

Rapporteur : Monsieur Daniel BOUVIER.

Daniel BOUVIER rapporte au Conseil les propositions de vente de lots de bois de chauffage au titre de l’année 2024.

LOT	LIEU	TYPE DE BOIS	COMMISSIONNAIRE RETENU	PRIX PROPOSE
LOT N°1	LA MINIERE	ARBRES SUR PIEDS	JEROME LOYET	80.00 €
LOT N°2	LE BAUCHEZ	ARBRES SUR PIEDS	ROBERT TREVISIOL,	40.00€
LOT N°3	LA CHAISAZ	ARBRES ABATTUS	FABIEN TEXIER	60.00 €
LOT N°4	LE CHATEAU	ARBRES SUR PIEDS	ARNAUD AFFOUARD	100.00 €
LOT N°5	LE GROVELAY	ARBRES SUR PIEDS ET GRUMES BORD DE ROUTE	ANDRE BRUNET	150.00 €
LOT N°6	LE PLAN DU BOURG ET LA CHAISAZ	ARBRES ABATTUS ET SUR PIEDS	GUILLAUME NANTAS	160.00€
LOT N°7	LA THOUVIERE	ARBRES SUR PIEDS	CYRILLE CLAUDE-CHOLET	80.00€

LOT N°8	LES VOUTES	ARBRES AU SOL	GUY POULIZAC	100.00€
LOT N°9	LE BAUCHEZ	ARBRES SUR PIEDS	GREGORY SEMILLON	80.00€
TOTAL				850.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 NPPV (A. BRUNET) et le reste POUR, approuve la vente des lots de bois de chauffage telle que mentionnée ci-dessus pour un montant total de 850.00€.

**2024-27 – PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS
CLAUDE-CHOLLET**

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO présente au Conseil Municipal la proposition des consorts CLAUDE-CHOLLET d'acquérir les parcelles communales B 1900, B1901, B245 et B153 situées au lieudit la Thouvière d'une superficie totale de 461 M2. Ces parcelles sont situées en zone N du PLU et sont limitrophes avec des terrains appartenant aux potentiels acquéreurs.

Compte tenu que ces parcelles ne présentent pas d'enjeux particulier pour la commune, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la cession des parcelles concernées au prix total de 461€.

**2024-28 – PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS
DUFRENEY JEAN MICHEL**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal la proposition des consorts DUFRENEY Jean-Michel d'acquérir les parcelles communales C 994, C995, C1127 et C1128 situées entre le Chef-lieu et le lieudit Le Grand Champ d'une superficie totale de 1 852M2.

Ces parcelles sont situées en zone N du PLU et sont limitrophes avec des terrains appartenant aux potentiels acquéreurs.

Compte tenu que ces parcelles ne présentent pas d'enjeux particulier pour la commune, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la cession des parcelles concernées au prix total de 1852€.

**2024-29 – PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS
MOREAU STEWENS**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal la proposition des consorts MOREAU Stewens d'acquérir les parcelles communales B1553 et B1566 situées au lieudit Les Voutes d'une superficie totale de 3 715M2 en zone N du PLU.

Compte tenu que ces parcelles ne présentent pas d'enjeux particulier pour la commune, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la cession des parcelles concernées au prix total de 2600€.

2024-30 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET rapporte au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations au titre de 2024. Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 2 600€ a été votée lors du BP 2024.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser au titre de l'année 2024 les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATION	ACTIVITE	LOCALISATION	SUBV PROPOSEE 2024
ANCIENS COMBATTANTS ST GEORGES D'HURTIÈRES	Anciens combattants	SGH	200.00 €
ACCA ST GEORGES D'HURTIÈRES	Chasse	SGH	600.00 €
AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC	Pêche à la ligne	VAL D'ARC / LA CHAMBRE	100.00 €
SOUVENIR FRANÇAIS COMITE MAURIENNE PORTE DE MAURIENNE	Anciens combattants	ST JEAN DE MAURIENNE	100.00 €
DECAPADIOT	Festival de musique	VAL D'ARC	150.00 €
USCAB FOOT	Association sportive	VAL D'ARC	250.00 €
ECHO DE CHARBONNIERE	Musique	VAL D'ARC	200.00€
ASSOCIATION LA VIE POUR EUX	Animations EHPAD	VAL D'ARC	100.00 €
ONACVG	Anciens combattants	GRENOBLE	100.00€
MONTANT TOTAL			1 800.00 €

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent être transmises à la commune par les associations avant le 1er février de l'année afin d'être prise en compte pour le vote du budget.

2024-31 – TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal l'obligation de voter les tarifs de l'assainissement 1 an avant leur application à partir du 1^{er} juillet de chaque année.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs de l'assainissement applicables pour la période 2025-2026 qui restent donc les suivants :

- Abonnement 60.00€
- Consommation 0.75€/M3

Thierry PASCAL rappelle également que le transfert de la compétence assainissement est toujours prévu pour 2026, sauf changement d'ici là. Une discussion s'engage sur ce transfert. Thierry PASCAL indique que la station d'épuration de la Combe fonctionne très bien et est utilisée à hauteur de 75% de sa capacité environ. Pour la station d'épuration du Reposet, la situation est plus compliquée puisqu'elle se remplit très vite eu égard au nombre d'abonnés raccordés.

2024-32 – LAC DE SAINT ALBAN D'HURTIERES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Yannick GERBAUD.

Yannick GERBAUD rapporte au Conseil Municipal la demande de la commune de SAINT ALBAN D'HURTIERES aux communes du canton afin de contribuer financièrement au fonctionnement du lac pour la saison 2024.

Le Conseil Municipal, par 1 NPPV (Y. GERBAUD) et le reste POUR, donne son accord pour le versement d'une subvention de 250€ pour l'année 2024 ainsi qu'une somme de 250€ également, au titre de 2023, cette subvention n'ayant pas été versée l'an dernier.

**2024-33 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE
PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA SAVOIE**

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rappelle au Conseil Municipal que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique.

Il indique que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG73 est arrivée à échéance le 31/12/2023 et qu'il est proposé d'approuver une nouvelle convention d'une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2029.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec le CDG73 telle que proposée.

2024-34 – LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Joselyne BOLLON rappelle les projets en cours qui justifient le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000€ pour une durée de 1 an et accepte les conditions tarifaires proposées par le CREDIT MUTUEL

2024-35 – TARIFS DU GRAND FILON

Rapporteur : Monsieur Jonathan SEMILLON.

Jonathan SEMILLON rappelle au Conseil Municipal que les tarifs du Grand Filon pour la saison 2024 ont été approuvés délibération en date du 29/03/2024 et présente les modifications de tarifs proposées par la Directrice du grand Filon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2020-57M1 en date du 03 juillet 2020, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur 3 dossiers :

- Dans le cadre du contentieux entre la commune de Saint Georges d'Hurtières et Monsieur Marcel REDON, le tribunal administratif de Grenoble a rendu sa décision et a débouté Mr REDON de toutes ses demandes. Sauf si un appel de cette décision devait être fait, il s'agit donc d'une affaire classée.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler une nouvelle fois aux propriétaires de terrains situés le long des routes communales leurs obligations en matière d'élagage des arbres. Il s'agit d'une règle de bon sens autant qu'une règle de sécurité compte tenu de la circulation sur les voies communales. Il indique que des propriétaires riverains de la voirie communale seront prochainement relancés par courrier pour effectuer ou faire effectuer ces travaux d'élagage sur leurs terrains et dans leurs plus brefs délais.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place sur le canton d'un réseau des bibliothèques. La communauté de communes Porte de Maurienne apporte sa contribution à ce réseau par l'achat de matériel et par la création d'un poste et le recrutement d'un animateur de ce réseau. En ce qui concerne la commune de Saint Georges d'Hurtières, cette participation à ce réseau sera très bénéfique pour notre bibliothèque sans que le cout engendré ne soit trop important (500€ environ).
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des discussions engagées au niveau de la Communauté de Communes Porte de Maurienne visant à un regroupement de cette structure intercommunale avec les autres communauté de communes de Maurienne. L'étude de faisabilité est lancée pour une fusion à l'horizon 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

QUESTIONS DU PUBLIC

NEANT

Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 27 juin 2024.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2024.
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 30 septembre 2024.

Le Maire
André BRUNET



la secrétaire de séance
Véronique VELASCO